

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
(CA2BM)

RÉALISATION DE LA DIGUE DU BOIS DES SAPINS SUR LA COMMUNE DE GROFFLIERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 15 novembre 2019, une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, portant sur la demande de permis d'aménager, et sur la demande d'autorisation environnementale (demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'autorisation de défrichement et de dérogation à l'interdiction de destruction « espèces et habitats protégés »), relative à réalisation de la digue du Bois des Sapins, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du lundi 9 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020. Ce projet est porté par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM). Elle se déroulera sur le territoire de la commune de GROFFLIERS (11 Place Henri Elby 62600 GROFFLIERS).

Monsieur Jacques DUC, retraité de la police nationale, est désigné en qualité de **commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête**. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du **dossier d'enquête**, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France daté du 5 novembre 2019, **en mairie de Groffliers, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, sur le site internet de la CA2BM à l'adresse suivante : <https://www.ca2bm.fr/>. Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de GROFFLIERS ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de GROFFLIERS ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications / Consultation du public/Enquêtes publiques/Enquête environnementale](http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation%20du%20public/Enquetes%20publiques/Enquete%20environnementale) en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article »).

Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au commissaire enquêteur seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé en mairie de GROFFLIERS et seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à la rubrique « publications/consultations du public/enquêtes publiques/eau ». Les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous) seront également consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de GROFFLIERS :

- le lundi 9 décembre 2019 de 09h00 à 12h00
- le mardi 17 décembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 27 décembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 03 janvier 2020 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 10 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Monsieur M. Cyril CONGY, Directeur de l'environnement, Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, 11-13 place Gambetta, 62170 MONTREUIL-SUR-MER, Tél : 03.21.06.66.66.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, pour rendre son rapport unique relatif au déroulement de l'enquête et énoncer ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de GROFFLIERS ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêtés, sur l'utilité publique et sur la demande d'autorisation environnementale. La commune de Groffliers statuera quant à elle sur la demande de permis d'aménager.